

Quoi de neuf sur le SIGNET?

UN REGISTRE ÉLECTRONIQUE DE CORRESPONDANCE

En réponse aux besoins exprimés, les utilisateurs du SIGNET à l'Administration centrale auront accès, à compter du mois en cours, à une nouvelle application intitulée **Registre de la correspondance**.

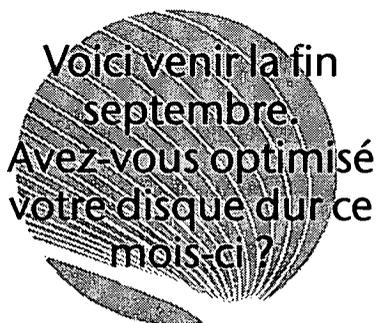


Cette application est l'équivalent électronique des registres tenus à la main servant à répertorier toute la correspondance ministérielle reçue et envoyée, y compris les lettres, les notes de service, les messages électroniques, les télex et les télécopies.

L'application respecte les politiques ministérielles énoncées par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international dans son **Manuel de la correspondance et des communications (AECE 4(1))**, Volume 1 : Correspondance.

Comme dans le cas des registres tenus à la main, le registre électronique attribue à chaque pièce de correspondance un numéro unique composé du sigle de la direction suivi de quatre chiffres, par exemple STE0017.

Ce registre électronique distribué à partir d'un « serveur » présente l'avantage d'être un service commun, accessible à tout le personnel d'une même direction par l'intermédiaire du SIGNET. Les utilisateurs peuvent de la sorte se procurer plus facilement les numéros dont ils ont besoin, peu importe l'endroit où ils se trouvent. Le registre électronique offre également une fonction de recherche qui permet de repérer et d'afficher rapidement les pièces de correspondance que l'on désire consulter. Il présente par ailleurs plusieurs autres options permettant aux utilisateurs de personnaliser l'affichage des pièces à l'écran.



Un autre avantage de cette application tient au fait qu'elle permet de coller et copier des renseignements contenus dans une pièce donnée dans les logiciels ICONDESK et WordPerfect, et dans toute autre application Windows. Elle permet aussi d'obtenir trois types de rapports sur les pièces de correspondance qui figurent dans le répertoire : les commentaires du rédacteur, les dates de présentation d'une pièce donnée, et les dates de modification d'une pièce donnée.

La Direction des services à la clientèle du SIGNET (STC) a offert des séances d'introduction à cette application le 21 septembre dernier, et d'autres séances auront lieu au cours des mois à venir. Il est cependant possible d'obtenir davantage de renseignements au sujet du registre en interrogeant la fonction d'aide en direct qui y est intégrée. Pour utiliser cette fonction, il suffit de cliquer sur le bouton correspondant de la barre de menus, puis sur l'option Contenu, ou encore d'actionner la touche <F1>, que l'on peut utiliser à partir de quelque écran que ce soit. Cette fonction d'aide donne aussi accès à un programme de DEMONSTRATION intégré.

N'oubliez pas que pour accéder aux applications ministérielles, il faut posséder un compte corporatif. Vous pouvez obtenir un tel compte ou signaler tout problème relatif aux applications en vous adressant aux services de soutien du SIGNET.

La Section du développement des applications (STED) demande instamment aux utilisateurs de ne pas introduire de fausses entrées, de manière à sauvegarder l'intégrité et l'utilité du Registre électronique.

Aimeriez-vous mettre cette application à l'essai? Lisez ce qui suit.

Ceux qui aimeraient mettre le registre électronique à l'essai sans avoir à introduire des renseignements dans la « vraie » base de données peuvent créer un double du registre. Voici la marche à suivre :

1. Dans le Gestionnaire des programmes, cliquez sur l'icône correspondant aux Applications ministérielles.

2. Copiez l'icône correspondant au registre, nommée **Correspond.**, dans l'un de vos groupes d'applications. Pour ce faire, cliquez sur l'icône en question et, tout en tenant la touche <Ctrl> enfoncée, traînez-la dans le groupe qui vous convient.
3. Ceci fait, cliquez une fois sur l'icône copiée puis, dans la barre de menus, sélectionnez l'option **Fichiers** et cliquez alors sur l'option **Propriétés**.
4. Cliquez dans la boîte **Description** et tapez une description quelconque (qui permettra de distinguer le double du registre de la « vraie » application accessible dans le groupe des Applications ministérielles).
5. Cliquez ensuite dans la **ligne de commande** et actionnez la touche <Fin> pour vous rendre à la fin de la ligne.
6. Laissez un espace après la fin des renseignements indiqués et tapez le mot « Training ».
7. Cliquez sur **OK** pour confirmer.
8. Cliquez deux fois sur la nouvelle icône pour lancer l'application.

Vous constaterez que lors de la première utilisation du registre, une fenêtre de vérification s'affiche. Assurez-vous que tous les renseignements qui y figurent sont exacts, et particulièrement ce qui concerne **VOTRE DIRECTION!** En effet, ces renseignements sont utilisés par l'application pour autoriser votre accès au registre.

Exception faite des renseignements figurant dans cette fenêtre de vérification, tous les ajouts et toutes les modifications que vous pourrez apporter à cette copie du Registre de la correspondance ne seront enregistrés que dans la base de données contenue dans cette copie et non dans la base de données ministérielle.

À vos claviers, prêts, partez!

L'adresse Internet du site WWW du MAECI est la suivante :
<http://www.dfait-maeci.gc.ca>